

<p>SNTRS</p>  <p>CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS- INRP</p>	<p style="text-align: center;"><i>En bref...</i></p> <hr/> <p>SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr</p>
--	--

Numéro 220 du 9 décembre 2009

MOTION du Conseil Scientifique de Département (CSD) de l'Institut National des Sciences Biologiques (INSB) du CNRS

Recommandations :

Le CSD-SDV (INSB) n'est pas d'accord sur la structure actuelle de l'Alliance, calquée essentiellement sur l'organisation d'un seul de ses membres, Alliance mise en place sans concertation de la communauté scientifique, qui néglige des aspects importants de la recherche en biologie (e.g, biologie végétale).

Le CSD-SDV de l'INSB constate plusieurs contradictions entre les missions de l'Alliance définies dans la convention de création du 8 avril 2009 et le document « Notre stratégie pour les sciences de la vie et la santé » de l'INSERM, notamment dans le dernier paragraphe où est prônée, dans les quatre ans, la création d'un institut unique des sciences de la vie et de la santé (p.45). Le conseil rappelle qu'une grande majorité des laboratoires de sciences de la vie du CNRS s'est déjà prononcée contre cette hypothèse.

Par contre, le CSD-SDV de l'INSB est favorable à une coordination souple des activités des différents acteurs de la recherche en biologie dans les domaines disciplinaires partagés entre les différents organismes.

Il recommande de veiller au respect du mode de fonctionnement original et spécifique de la recherche en biologie du CNRS.

Approuvé à l'unanimité le 8 décembre 2009.